



## Admission de candidat(e)s sans certificat de maturité

La Faculté de théologie prévoit la possibilité d'admettre des candidat(e)s non muni(e)s d'un certificat de maturité qui désirent suivre des études régulières en vue d'obtenir un grade universitaire. L'admission est soumise à des conditions dont certaines, d'ordre général, relèvent du règlement de l'Université de Genève, et d'autres sont propres à la Faculté.

### Condition générales d'admission

- Avoir respecté le délai d'immatriculation arrêté au 15 décembre pour ce type d'admission.
- Etre de nationalité suisse ou titulaire d'un permis de séjour pour activité lucrative depuis 5 ans au moins.
- Etre âgé(e) de 25 ans révolus au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre.
- Justifier de l'exercice d'une activité professionnelle régulièrement déclarée à plein temps pendant trois ans au moins (les périodes d'apprentissage ne sont pas prises en considération).
- Faire preuve des aptitudes nécessaires selon les modalités fixées dans un règlement interne tenant compte des exigences spécifiques à chaque faculté ou école.

Les candidat(e)s doivent déposer, dans les délais impartis, une demande d'immatriculation auprès du Service des admissions de l'Université de Genève. Le fait de satisfaire aux exigences imposées par les Faculté et école concernées ne donne accès qu'à cette seule Faculté ou école. Aucun changement ultérieur de la Faculté ou d'école ne sera accepté.

Pour plus d'informations : <http://www.unige.ch/dife/admission.html>

### Conditions d'admission spécifiques de la Faculté de théologie

Pour pouvoir être admis(e)s à la Faculté de théologie, les candidat(e)s non muni(e)s d'un certificat de maturité doivent réussir **trois examens**, dont deux écrits et un oral. Avant d'entreprendre la procédure, il est conseillé de prendre contact avec le conseiller aux études ([christophe.pisteur@unige.ch](mailto:christophe.pisteur@unige.ch)).

### Les trois examens d'admission

**1. Examen écrit sur des sources :** Les candidat(e)s doivent répondre à une question portant sur *l'un des ouvrages (sources)* qui leur sont soumis (voir le programme sur les sources ci-dessous). L'épreuve dure 4 heures et consiste soit en un commentaire de texte, soit en une dissertation sur un thème en lien avec l'une des sources. Durant l'épreuve, les candidat(e)s ne peuvent avoir accès ni aux sources ni à la littérature secondaire. Les candidats auront étudié de près les sources qui leur sont soumises. Pour cela, les candidats doivent s'aider de la littérature secondaire qui leur est proposée ; ils peuvent également recourir aux ouvrages méthodologiques (cf. bibliographie *ad hoc*) pour réviser les méthodes du commentaire de texte ou de la dissertation.

**2. Examen écrit de traduction :** Cet examen écrit de 4 heures porte sur la *compréhension d'un texte rédigé en langue étrangère* et traitant d'un sujet en lien avec la théologie. Les candidat(e)s ont le choix entre un texte en allemand ou en anglais, qu'ils devront traduire en français ; durant l'examen, ils ont le droit de se servir d'un dictionnaire. Le choix de la langue à traduire (allemand ou anglais) doit être communiqué au plus tard deux mois avant l'examen.

**3. Examen oral sur un sujet de culture générale :** L'examen porte sur *un sujet de culture générale que les candidat(e)s auront choisi* et soumis deux mois à l'avance à la commission examinatrice. Le candidat constituera un petit dossier de deux à quatre pages incluant : le titre du sujet, une problématique, un bref développement de la problématique, enfin une bibliographie adéquate (environ quatre ouvrages et articles). La commission peut se réserver le droit de ne pas accepter le sujet proposé ; dans ce cas, elle invitera les candidat(e)s à formuler une autre proposition. Lors de l'examen, les candidat(e)s présentent le sujet choisi pendant vingt minutes au maximum ; ils/elles répondent ensuite aux questions de la commission.

Les trois examens sont notés sur une échelle de 0 à 6. Le 6 est la note maximale, le 4 est la note de passage. Pour réussir, le candidat doit obtenir une moyenne générale de 4 à l'ensemble des trois examens.

En cas d'échec, les candidat(e)s peuvent se présenter une deuxième fois aux examens. Un deuxième échec est définitif.

## **Calendrier de la procédure d'admission**

Les candidat(e)s déposent auprès du Service des admissions une demande d'immatriculation, avant le **15 décembre (dernier délai)**.

Pour les candidat(e)s non francophones, un examen préalable de français est prévu dans le courant de mois de mars. Le Service des admissions leur en communique la date.

Les candidat(e)s pourront se présenter aux examens prévus par la Faculté de théologie entre le 15 mai et le 15 juin. Les épreuves peuvent avoir lieu en dehors des sessions réglementaires d'examens.

## **Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à :**

*Informations concernant les conditions  
d'immatriculation à l'Université de Genève*

Service des admissions  
24 rue Général-Dufour  
1211 Genève 4  
Tél. 022 379 71 11

*Informations concernant les conditions d'admission à  
la Faculté de théologie et le programme des examens*

Christophe Pisteur  
Conseiller aux études  
Uni-Bastions  
+41 22 379 72 55  
Email : [christophe.pisteur@unige.ch](mailto:christophe.pisteur@unige.ch)

---

**Épreuve écrite sur les sources : se reporter à la page suivante →**

# EPREUVE ÉCRITE SUR LES SOURCES

## – PROGRAMME 2015 –

### PLATON

*Le Banquet*, traduction, introduction et notes par Luc Brisson, Paris, Garnier-Flammarion, 2007.

#### **Quelques indications bibliographiques (littérature secondaire) :**

- Monique DIXSAUT, article « Platon » dans *Encyclopaedia Universalis*, Paris, Encyclopaedia Universalis, 1996, vol 18, p. 825-831 (article que l'on trouvera également dans *Dictionnaire des philosophes*, Paris, Albin Michel, Encyclopaedia Universalis, 2007, p. 1295-1316).
- Luc BRISSON, « Introduction », dans PLATON, *Le Banquet*, traduction, introduction et notes par Luc Brisson, Paris, Garnier-Flammarion, 2007, p. 11-74.
- Léon ROBIN, *Platon* (1935), Paris, Presses universitaires de France, 2009.

### AUGUSTIN

*Les Confessions* (Livres 7 et 8), traduction, préface et notes par Joseph Trabuco, Paris, Garnier-Flammarion, 2004.

#### **Quelques indications bibliographiques (littérature secondaire) :**

- Henri-Irénée MARROU, *Saint Augustin et l'augustinisme* (1955), Paris, Seuil, 2003.
- Peter BROWN, *La vie de saint Augustin (Augustine of Hippo : a biography, 1967)*, traduit de l'anglais par Jeanne Henri Marrou, nouvelle édition augmentée, Paris, Seuil, 2001.
- Aimé SOLIGNAC et André Guilhem BOUISSOU, « Introduction aux *Confessions* » dans *Les Confessions, Œuvres de saint Augustin* (Bibliothèque augustinienne), Paris, 1962, p. 9-266.

### René DESCARTES

*Discours de la méthode*, Présentation et dossier par Laurence Renault, Paris, Garnier-Flammarion, 2000.

#### **Quelques indications bibliographiques (littérature secondaire) :**

- Geneviève RODIS-LEWIS, *Descartes et le rationalisme* (1977), Paris, Presses universitaires de France (Que sais-je ? 1150), 2002.
- Georges PASCAL, *Descartes* (1986), Paris, Bordas, 1995.
- Alexis PHILONENKO, *Relire Descartes*, Paris, Grancher, 1994, pp. 97-190, (réédité en 2002).

## Jean-Jacques ROUSSEAU

*Profession de foi du vicaire savoyard*, éd. et commentée par Pierre-Olivier Léchoy, Genève, Labor et Fides, 2012, 211 pages.

### **Quelques indications bibliographiques (littérature secondaire) :**

La littérature secondaire est incluse dans l'introduction et les commentaires de l'édition recommandée ci-dessus.